



SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris Tél. 01 43 29 66 70
Télécopie : 01 48 78 11 60 E-mail : spp@spp.asso.fr Site : www.spp.asso.fr

Compte rendu du CA du 24 septembre 2019

Présents : M. Aisenstein - P. Aloupis - J. Angelergues - J-L. Baldacci - C. Baruch – I. Béguier – P. Blayau – D. Bourdin – M.C. Camus-Delage - E. Chervet – D. Cupa – P. Denis - A. Faure-Bismuth - C.M. François-Poncet – A. Gibeault – R. Havas– M.L. Léandri - F. Moggio - M. Petitcolin (skype) – S. Pons-Nicolas - A. Rosenberg – A. Sitbon - H. Suarez-Labat

Excusé : J. Glas

Invités présents : B. Chervet, D. Ribas (président sortant), N. Franck

Invité absent : I. Martin-Kamieniak

La réunion du Conseil d'Administration s'est ouverte au 21 rue Daviel, à 21h.

1/ Le PV du CA du 25 juin 2019 est approuvé à l'unanimité

2/ Il y avait trois demandes d'agrément pour la qualité de membre adhérent de la SPP :

- Catherine BRODIN
- Marie-Hélène HUET
- Emmanuelle SARFATI

Le CA a prononcé à l'unanimité l'agrément des trois nouveaux membres.

3/ et 4/ Bernard Chervet, secrétaire scientifique du CPLF et invité du CA, a explicité les remaniements récents concernant le CPLF :

- renouvellement du conseil du CPLF : Philippe Jaeger, rejoint le conseil en tant que nouveau membre statutaire, en remplacement de Gérard Szwec ; Jérôme Glas remplace Roland Havas, dont les fonctions de Secrétaire général de la SPP ne sont pas compatibles avec celles de membre du Conseil du CPLF.

Le Conseil du CPLF est donc composé comme suit :

- Secrétaire scientifique : Bernard Chervet
- Secrétaire scientifique adjoint : Marilia Aisenstein
- Membres statutaires : Josiane Chambrier-Slama, Sabina Lambertucci-Mann, Bernard Bensidoun, Elisabeth Dahan-Soussy, Philippe Jaeger.
- Membre *ex officio* : Emmanuelle Chervet (secrétariat scientifique), Françoise Coblence (RFP), Isabelle Martin-Kamieniak (Débats), Michel Vincent (BSF).

- Autres membres : Marina Papageorgiu, Martine Pichon-Damesin, Isabelle Maître-Lewy-Bertaut, Maya Levi-Garboua, Eva Weil, Carlos Pacheco, Daniel Irago, Jérôme Glas.

Le CA approuve à l'unanimité le remaniement du Conseil du CPLF.

- Intégration de la DPV (Deutsche Psychoanalytische Vereinigung) en tant que société composante du CPLF. Sa présidente actuelle, Valérie Bouville, d'origine française, a grandement facilité le rapprochement de la DPV avec le CPLF. Bernard Chervet souligne la dimension politique de cette intégration (comme celle de la British Society (BPS), liée à l'histoire de la psychanalyse en Allemagne. La DPV est en effet issue d'une scission de la DPG (anciennement Société Psychanalytique de Berlin), compromise avec le pouvoir en place pendant la période nazie. La DPV, en affirmant son attachement à la tradition freudienne, a voulu rompre avec ce passé et ce qui fut dénommée « la néo-psychanalyse » promue par la DPG. Elle compte aujourd'hui plus de 800 membres et 12 instituts. Elle a été agréée par l'IPA dès 1951, à une époque où la DPG n'était plus reconnue par cette même IPA. La DPG a été réintégrée dans l'IPA en 2001. Interrogé sur l'intérêt de l'élargissement du Bureau international, Bernard Chervet souligne la nécessité de cet élargissement pour préserver la francophonie. Le CPLF est soumis à l'évolution du monde psychanalytique et du monde en tant que tel, en particulier l'évolution des langues. Il convient de sauvegarder la primauté de la langue française au sein du CPLF tout en tenant compte des autres langues ; en introduisant, par exemple, des traductions dans les langues des pays d'accueil, mais aussi en anglais. Le CPLF est un outil international de la SPP permettant de promouvoir la psychanalyse française, sans pour autant négliger les apports psychanalytiques venants d'autres cultures. Actuellement existe plus de 63 séminaires dans le monde qui chaque année travaille le thème et les rapports du CPLF.

Des questions se font entendre concernant la dilution de l'autorité de la SPP sur le CPLF à cause d'un trop grand élargissement du Bureau international. Il est aussi évoqué le prix très important d'éventuelles traductions simultanées.

En réponse, les secrétaires scientifiques du CPLF se sont montrés rassurants sur le fait que la SPP garde la main sur l'objet scientifique du congrès ainsi que sur sa gestion étant donné que la SPP est la seule engagée dans son financement. Il est de plus signalé que le Bureau international n'existe ni dans les statuts ni dans le RI de la SPP et qu'il ne peut donc pas influencer sur l'organisation du CPLF, « organe » statutaire de la SPP.

5/ Commission scientifique

Le devenir de la Commission scientifique, déjà à l'ordre du jour des deux précédents CA, reste en discussion, notamment avec le CST. Néanmoins, en attendant, cette Commission doit exister. A cette fin, la Présidente a sollicité Noelle Franck, qui anime un groupe d'accueil des nouveaux membres, pour relayer les idées et préoccupations scientifiques émanant de la « base », à savoir des membres nouvellement agréés.

Dans son intervention, Noelle Franck souligne l'importance de donner un cadre institutionnel au travail qu'elle effectue auprès des nouveaux adhérents. Elle insiste sur l'importance de faire participer les jeunes collègues et de les aider à s'investir dans le

travail scientifique. Plus que de créer du nouveau, il s'agira de faire connaître ce qui se fait déjà dans le cadre de la SPP, beaucoup de collègues étant mal informés.

Clarisse Baruch exprime sa confiance en cette démarche qui devrait aboutir à constituer un creuset d'idées nouvelles émanant des collègues plus jeunes mais aussi de tous ceux qui s'y intéresseraient. Il est souligné que la Commission scientifique doit être le lieu où se recueilleront des idées nouvelles. La question de l'articulation de la Commission scientifique avec le secrétariat scientifique du CA est à nouveau posée. Il est rappelé que la secrétaire scientifique du CA est membre ès qualités de la Commission scientifique et qu'elle est chargée des liens entre cette dernière, le CA et le CST. On souligne à nouveau l'importance d'une telle Commission ouverte, chargée à la fois du recueil d'idées nouvelles mais aussi de l'évaluation de ce qui se fait déjà, pour la vie démocratique au sein de la SPP.

Le CA décide d'approuver la nomination de Noelle Franck, qui sera assistée de Fabienne Fillon

En marge de la question de la Commission scientifique, il est évoqué le caractère pléthorique du bulletin - programme et le manque de différenciation voir de hiérarchisation de différentes annonces. S'agit-il d'un problème d'organisation ou d'un changement en profondeur, remettant en question les règles et habitudes de l'association ?

6/ Radiations pour raison de non-paiement des cotisations

Il est précisé que ces radiations sont proposées pour des membres n'ayant pas réglé leur cotisation sur deux années révolues. En plus de la lettre recommandée qui leur a été adressée, ces collègues ont été joints par téléphone afin de mieux évaluer leur situation et essayer de trouver d'autres solutions.

Les demandes de radiation concernent :

- Danièle Bachman
- Catherine Couvreur
- Annaïk Fève
- Maria Dolores Lopez-Branco
- Stella Ovadiya
- Yoli Silva-Scouarnec

Le CA prononce la radiation des membres sus cités.

7/ Jacques Angelergues, qui est, avec Annick Sitbon, chargé du personnel, expose la situation de Marie-Agnès Lange-Krouri.

Cette dernière se trouve actuellement en arrêt de travail depuis presque un an, ce qui n'est pas sans poser des problèmes d'organisation du travail. Les qualités réelles dont a fait preuve Marie-Agnès Krouri sont évoquées, ainsi que ses difficultés d'adaptation aux nouvelles techniques de secrétariat. Ces difficultés, ainsi que des problèmes de santé, sont mises en avant par le Médecin du travail, qui demande une adaptation de son poste, au cas où Marie-Agnès Lange-Krouri reprendrait son travail.

Lors de la mandature précédente, au bout de six mois d'arrêt de travail, l'idée a été émise de proposer à Marie-Agnès Lange-Krouri une rupture conventionnelle. Les statuts

de la SPP veulent que si le CA est d'accord pour poursuivre cette procédure, il doit donner délégation au président pour la mener à bien.

A propos du coût financier de cette opération, il est précisé qu'il avait été budgété à un montant bien supérieur au montant plancher, qui est d'environ 24.000 euros (+ congés payés).

En cas de refus de la rupture conventionnelle de la part de Marie-Agnès Lange-Krouri, d'autres solutions pourraient être envisagées, au mieux des intérêts à la fois de l'intéressée et de l'association.

Le CA, par vote et à l'unanimité, accorde à Clarisse Baruch, présidente de la SPP, la délégation nécessaire pour engager et mener à bien les procédures nécessaires à la résolution de cette situation, comprenant la rupture du contrat de Marie-Agnès Lange-Krouri, quel qu'en soit le mode.

8/ Informations

- Clarisse Baruch rend compte de sa participation au congrès de l'IPA, notamment de sa participation à la journée des présidents. Elle témoigne de l'intérêt de cette rencontre, notamment des discussions concernant l'analyse par Skype.

Le choix du *link* (personne du *board* de l'IPA chargé du lien entre plusieurs sociétés, permettant de remonter au *board* les idées, propositions et doléances de ces sociétés) : il s'agit de Serge Frisch, qui est également le *link* de l'APF.

- Le Ministère de la culture a attribué la somme de 5000 euros à la BSF. La présidente félicite les personnes, notamment Cécile Marcoux, qui ont contribué à l'aboutissement de ce dossier.
- Par ailleurs la SPP a obtenu un accessit en tant que société savante, qui se monte à 500 euros et qui sera décerné sous la coupole de l'Institut le 4 novembre, suivie, d'une réception le 16 novembre. Cette demande, après beaucoup d'autres est le fruit des efforts de Chantal Lechartier-Atlan.

9/ Questions diverses

La question de la mention sur le site de la qualité de médecin, d'une partie des membres, est évoquée : faut-il la garder ou la retirer ? La présidente rappelle que cette question a été largement débattue au cours des mandatures précédente.

La séance est levée à 23H20

Prochain CA : mardi 5 novembre 2019